

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023 A 18 H 00 AU FOSSAT

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURNEIL

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSÉ Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COT Mélanie (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane, CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOÛX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS: COURTIAL Anne (Castex)

ETAIENT EXCUSES: CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), PANIFOUS Laurent (Le Fossat) SUPERY Jean-Marc (Le Mas d' Azil), MALBREIL Agnès (Saint-Ybars)

PROCURATIONS: CAMPS Frédéric à DUFOSSÉ Dominique

ORDRE DU JOUR:

Intervention de Camille FLEURY chargée de mission au PNR, sur le 2^{ème} volet de la stratégie foncière

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 2 février 2023
 - 2 – Vote des comptes de gestion, comptes administratifs, budgets annexes et budget principal 2022
 - 3 – Affectation des résultats 2022
 - 4 – Prorogation du PIG du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 30 décembre 2024
 - 5 –Opération de soutien au commerce avec la Chambre de Commerces et d'Industrie
 - 6 – Convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal 2023-2025
 - 7- Approbation du Contrat Territorial Occitanie
 - 8 – Présentation des marchés notifiés en 2022
 - 9 – Mise en place du « dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers »
 - 10 – Vote du taux des 4 taxes
- Questions diverses

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2023

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le Procès-Verbal du conseil communautaire du 2 février 2023.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 2 février 2023.

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2- VOTE DES COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRINCIPAL 2022

Philippe JALOUX Vice-Président en charge des Finances présente le compte de gestion et le compte administratif pour le budget annexe Contrat Educatif Local Arize Lèze, le budget annexe Zone d'Activité de Peyjouan, le budget annexe Zone d'Activité de Plagnes, le budget annexe Hôtel d'Entreprises, le budget annexe Transport à la Demande et enfin le Budget Principal.

► Il est proposé à l'assemblée une mise au vote de ces documents (à l'exception du Président Jean Claude COURNEIL)

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe CEL Arize Lèze

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe ZA de Peyjouan

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe ZA de Plagnes

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe Hôtel d'Entreprises

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Annexe Transport à la Demande

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du compte de gestion et du compte administratif du Budget Principal

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Philippe JALOUX présente le descriptif de l'affectation de résultats (document joint à l'ordre du jour) des comptes administratifs 2022.

► Il est proposé à l'assemblée de prendre une délibération afin de valider l'affectation de résultats présentée.

L'assemblée procède au vote sur l'affectation des résultats.

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – PROROGATION DU PIG DU 1^{ER} AVRIL 2023 JUSQU'AU 30 DECEMBRE 2024

Laurent MILHORAT rappelle à l'assemblée le succès du PIG initié depuis 2018 enrichi en 2021 d'une l'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) dont le périmètre "centre de bourg" a été exclu du PIG par voie d'avenant.

Il indique également que le PIG a été amendée en mai 2022 du dispositif Petites Villes de Demain pour la commune de Lézat-sur-Lèze.

Il explique qu'il s'agit d'intégrer dans le programme d'animation les dossiers "Autonomie, Énergie" portés avant 2023 par l'ex PIG départemental.

Il précise que le montant des financements et les objectifs sont restent identiques.

Il rappelle le bilan des actions sur la période échue de 4,5 ans, à savoir : 5,1 millions d'€ de travaux réalisés subventionnés à hauteur de 2,5 millions d'€ dont 74 000 € de financement communautaire.

Il exprime son agacement au regard de propos de certains élus qui discréditent le dispositif en évoquant le bilan des réalisations sur 2 communes, à savoir :

- sur la commune de Daumazan : 491 000 € de travaux pour 258 000 € de subventions soit 52,5 %
- sur la commune du Mas d'Azil : 871 000 € de travaux pour 441 000 € de subventions soit 51 %

Il indique qu'en concertation avec le Conseil Départemental, l'État et l'Anah, il est proposé de proroger la convention du programme d'intérêt général jusqu'au 30 décembre 2024 permettant un alignement avec l'échéancier de la fin de l'ORT dans les 4 bourg-centres, suivant le modèle joint à la convocation.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour proroger la convention du programme d'intérêt général du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 30 décembre 2024.

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour proroger la convention du programme d'intérêt général du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 30 décembre 2024.

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 – OPERATION DE SOUTIEN AU COMMERCE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCES ET D'INDUSTRIE

Monsieur Le Président expose à l'assemblée l'opération d'accompagnement à la numérisation des commerces de centralité en milieu rural initiée par la CCI de l'Ariège dans le contexte Post crise Covid et la crise énergétique générant une fragilisation accrue des commerçants ainsi qu'un besoin de s'adapter à l'évolution des modes de consommation et pratiques commerciales. (documents de présentation joints à la convocation).

Ramon BORDALLO exprime sa vive opposition à la mise en œuvre de ce dispositif qu'il argumente ainsi :

- l'opération ne s'adresse qu'au bénéfice des touristes ;
- la gestion de cette opération est sous tutelle des Etats Unis ;
- l'opération est organisée au profit de Google pour récupérer les fichiers clients

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour abonder sur la cagnotte départementale de l'opération de soutien au commerce pour un montant de 5 000 € .

L'assemblée procède au vote pour délibérer afin d'abonder sur la cagnotte départementale de l'opération de soutien au commerce pour un montant de 5 000 € .

41 votants	Votes pour	35	Votes contre	1	Abstentions	5
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 – CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL 2023-2025

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion déléguées à l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme sur le territoire de l'Arize et de La Lèze comme décrite dans la convention d'objectif (transmise avec la convocation).

Il indique que le montant de la subvention est réévalué à 9 € par habitant au lieu de 8 € par habitant soit un montant total de 108 900 € pour 2023.

Raymond BERDOU, Président de l'Office de Tourisme, rappelle que le montant de 8 € n'a pas évolué depuis la fusion des 2 communautés de communes en 2017.

Il indique qu'il s'agit de revaloriser les salaires des employés afin de correspondre à la moyenne départementale.

Il souligne l'excellent travail réalisé par l'équipe notamment reconnu par le label Qualité Régional en cours d'obtention.

Il rappelle que d'importants travaux ont été réalisés en 2022 dans le local d'accueil du Mas d'Azil sur les fonds propres de la structure sans solliciter de participation de la communauté de communes.

Yvon LASSALLE souligne et regrette la faible participation des délégués dans la commission "Tourisme".

Il relate le courrier de Jean Marc SUPERY et évoque ses propos de soutien au travail effectué par l'équipe.

Il propose une intervention de la Directrice Sabrina MASSAT en conseil communautaire afin de faire connaître à l'ensemble des délégués le travail accompli.

► Monsieur Le Président indique qu'il s'agit de renouveler cette convention pour une période de 3 ans (2023-2025) et propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à la signer.

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer la convention (2023-2025) avec l'Office de Tourisme Intercommunal telle que présentée.

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 – APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le Contrat Territorial Occitanie (CTO) est un contrat de mise en œuvre des politiques territoriales de la Région à l'échelle du PETR de l'Ariège, déclinaison du Pacte Vert Occitanie 2040.

Il précise qu'il s'agit d'un contrat intégrateur de l'ensemble des politiques et leviers de la Région, dont les programmes européens LEADER et OS5 – FEDER.

Il expose les orientations stratégiques proposées dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie du PETR de l'Ariège pour la période 2022-2028, construites sur la base du projet de territoire adopté fin 2021 par le Comité Syndical, se traduisent à travers 6 fiches-mesures :

- 1) Aménager l'espace public de manière écoresponsable en mettant au cœur les mobilités durables
- 2) Préserver notre capital naturel avec une attention particulière pour la ressource en eau
- 3) Devenir un territoire à énergie positive
- 4) Favoriser de nouvelles solidarités pour une transition plus juste
- 5) Coordonner une politique alimentaire locale et durable
- 6) Participer à l'émergence d'une économie locale et durable

Il ajoute que chaque année, le territoire doit proposer des programmes prévisionnels annuels sur lesquels doivent être inscrits tous les projets d'investissements sollicitant une aide régionale.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour approuver le Contrat Territorial Occitanie du PETR de l'Ariège 2022-2028 et l'autoriser à signer ce CTO.

Après en avoir débattu, l'assemblée procède au vote pour approuver le Contrat Territorial Occitanie du PETR de l'Ariège 2022-2028 et autoriser Le Président à signer ce CTO.

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 – PRESENTATION DES MARCHES NOTIFIES EN 2022

Monsieur le Président informe l'assemblée des marchés qu'il a signé en 2022 suite à la délégation qu'il a reçu du conseil communautaire :

1 – TRAVAUX DE VOIRIE :

ISCRA (aménagement sentier Lac Filhet passerelles)	10 305,97 € HT
NAUDIN (travaux enrochement Campagne sur Arize)	39 745,00 € HT
COLAS (travaux voirie Lézat sur Lèze)	31 995,00 € HT
CROA TP (travaux Mas d' Azil)	19 156,10 € HT
CROA TP (travaux réhabilitation Pont Bordes)	320 778,00 € HT
GETEC (maîtrise œuvre Pont Bordes)	18 760,00 € HT

2 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU FOSSAT:

SETIN (clés MSP Fossat)	15 968,00 € HT
ODOS (mobilier salles d'attentes)	9 461,41 € HT
BRUNEAU et BUT Pamiers (mobilier studios et salle de réunion)	5 808,58 € HT

3 – TRAVAUX AMENAGEMENT :

Travaux rénovation Crèche du Mas d' Azil	38 965,34 € HT
Mobilier rénovation Crèche du Mas d' Azil	59 299,75 € HT
Travaux Hôtel Entreprises (pompes chaleur, travaux)	10 652,50 € HT

4 – ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER :

PAROT VI (camion neuf)	122 000,00 € HT
GRAU S.A.S (utilitaire responsable voirie)	14 703,40 € HT
INETUM (logiciel voirie)	10 530,00 € HT
WF EDUCATION (mobilier bibliothèque Bastide Besplas)	1 665,61 € HT
Microtice (matériel informatique)	1 345,00 € HT
Microtice (matériel informatique Hôtel Entreprises)	10 070,83 € HT
Matériel divers Hôtel Entreprises	9 116,35 € HT

5 – ETUDE DES PDA (SOUS MANDAT DES 7 CNES) :

CITANOVA	8 604,95 € HT
----------	---------------

6 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MULTI ACCUEIL DE LEZAT SUR LEZE ET DE LA MICRO-CRECHE DU FOSSAT

CM2A (maîtrise d'oeuvre)	86 425,03 € HT
APAVE (contrôle technique)	9 700,00 € HT
ELYFEC (coordonnateur SPS)	3 010,00 € HT
SOLS et EAUX (études de sols)	7 900,00 € HT
PRO ECO CONSEIL (études thermiques)	3 000,00 € HT

9 – MISE EN PLACE DU « DISPOSITIF EXCEPTIONNEL POUR LES ARTISANS BOULANGERS »

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée la délibération de principe du 2 février 2023 concernant le cofinancement de la Communauté de Communes sur le nouveau dispositif l'OCCAL dans l'attente du projet de convention avec Le Conseil Régional.

Il explique qu'il s'agit à présent de se prononcer sur la mise en œuvre du dispositif par la signature d'une convention entre la Région et la communauté de communes pour la mise en place du « dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers » (modèle joint à la convocation).

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer la convention entre la Région et la communauté de communes pour la mise en place du « dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers » (modèle joint à la convocation).

L'assemblée procède au vote pour autoriser le Président à signer la convention entre la Région et la communauté de communes pour la mise en place du « dispositif exceptionnel pour les artisans boulangers » suivant le modèle présenté.

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 – VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Jean Claude COMMENGE présente à l'assemblée le tableau proposé par le Bureau des taxes sans augmentation des taux :

Communauté de Communes	Taux 2022	Bases 2023	Proposition Taux 2023	Produit fiscal
Taxe Foncier bâti	8,22 %	11 037 000	8,22 %	907 241 €
Taxe Foncier non bâti	45,30 %	814 300	45,30 %	368 878 €
Taxe d'habitation additionnelle	8,28 %	2 541 741	8,28 %	210 456 €
Cotisation Foncière des Entreprises	34,61 %	1 554 000	34,61 %	537 839 €
			TOTAL BP 2023	2 024 414 €

Jean Claude COMMENGE explique les subtilités concernant des nouveaux éléments de la fiscalité 2023 sur la taxe d'habitation, l'augmentation de 7 % des bases, et la suppression de la CVAE (compensée par la TVA) qui devrait permettre aux entreprises d'investir.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de valider les taux à appliquer sur les 4 taxes sur l'exercice 2023, suivant le tableau présenté :

L'assemblée procède au vote pour les Taux des 4 taxes proposés par le Bureau

41 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

QUESTIONS DIVERSES

Un débat est engagé sur les difficultés impactant le vote du budget au SMECTOM

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE
François VANDERSTRAETEN



LE PRÉSIDENT
Jean Claude COURNEIL

